

N°54-2018

Séance du mardi 30 octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	31	32
Date de la convocation		
17 octobre 2018		

L'an deux mille dix-huit et le mardi trente octobre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MENACQ Bernard, MANCIET Aline et DUPOUY André, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, GARBAY Stéphane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith et GARET Gilles, PERCHEDE : CUVELIER Christian (suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, NOGARO : LAPEYRE Josiane, COMBRES Roger (pouvoir à PEYRET Christian), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par CUVELIER Christian).

Absents : MANCIET : CENENT Frédéric, NOGARO : MARQUE Magali et HAMEL Bernard.

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

et publication

06 novembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : GEMAPI, désignation des délégués au Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL)

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants, relatifs aux syndicats mixtes fermés ;
- VU l'arrêté préfectoral DAECCL n°2017-646 en date du 22 décembre 2017, portant modification du périmètre du syndicat du moyen Adour landais et portant modification statutaire ;
- VU la délibération du syndicat du moyen Adour landais, en date du 12 juillet 2018 portant approbation de l'extension du périmètre du syndicat moyen Adour landais (SIMAL) ;
- VU les projets de statuts modifiés du syndicat du moyen Adour landais (SIMAL), et notamment l'article 12 relatif à la composition du comité syndical ;
- VU les projets de statuts modifiés du syndicat du moyen Adour landais (SIMAL), et notamment l'article 14.1 relatif à la désignation de référents ;

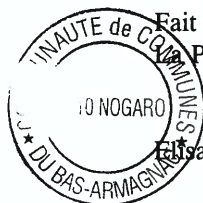
Le Conseil communautaire, après examen des candidatures pour siéger au syndicat du moyen Adour landais à compter du 1^{er} janvier 2019, après un vote pour la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

DESIGNE, à l'unanimité,

- M. DUPOUY André, Délégué titulaire ;
- Mme PRIAM Annie, Déléguée suppléante.

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.